



Contestation d'état de frais et de dépens

Par **BEBEJJ**, le **14/06/2010** à **11:22**

Bonjour, rnrnEn 2008 j'avais fait une demande relative à l'exercice de l'autorité parentale de la fixation de résidence et du droit de visite dans le cadre de parents non mariés. rnrnJ'avais fait une demande sans avocat. rnrnLe père avait fait une demande d'aide juridictionnelle et avait bénéficié du recours d'un avocat. rnrnAujourd'hui le tribunal me réclame 50% de l'aide juridictionnelle allouée à la partie adverse. rnrnAi-je un moyen de contester?